



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 02964
Numéro SIREN : 483 500 708
Nom ou dénomination : 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2015 sous le numéro de dépôt P2015/000166

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**



1863318

Dénomination : 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS
Adresse : 2 rue Dieudonne Costes BP 21531 31700 Blagnac Cedex
06 -FRANCE-

n° de gestion : 2006B02964
n° d'identification : 483 500 708

n° de dépôt : P2015/000166
Date du dépôt : 17/07/2015

Pièce : Ordonnance du Président



1863318

2006 B 2964

P 2015 / 166

17.7.15

Communiquée/Notifiée le :

N° de rôle :

16 JUL. 2015

150P 2038

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, **Jacques PICARD**, président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête déposée au greffe le 19 juin 2015 par la SAS 2 RUE DIEUDONNE COSTES dont le siège social est sis 2 rue Dieudonné Costes BP 21531 31700 Blagnac

représentée par le cabinet d'avocats COTEG & AZAM ASSOCIES, avocats au barreau de Toulouse ,

tendant à voir proroger de quatre mois le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos,

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2015 le délai pour réunir l'assemblée générale ordinaire de la SAS 2 RUE DIEUDONNE COSTES , appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

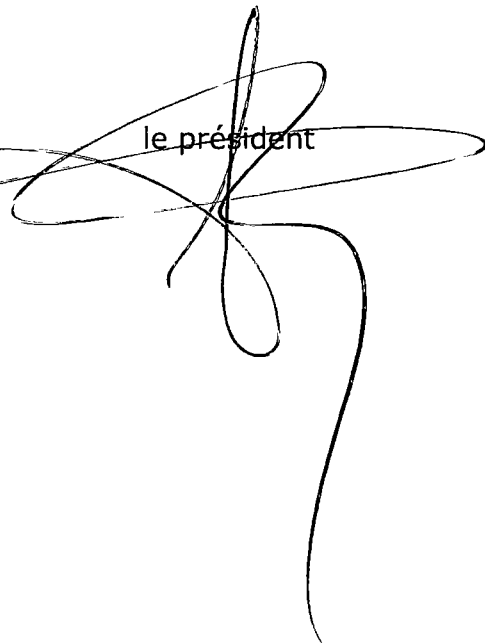
Fait à Toulouse, le

16/07/2015

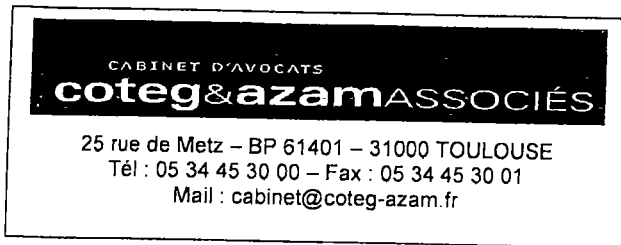
le greffier

le président


Sandrine RECORDS
Commis-Greffier



Frais de greffe de la présente ordonnance : 37,10 € TTC (26,00 € HT - 5,20 € TVA - 5,90 € débours)



GA/TL/JA 11 juin 2015

Aff. : RADISSON - SOCIETE 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS - 36563
TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

Rôle n° :

REQUETE

EN VUE D'OBTENIR LA PROROGATION DU DELAI DE SIX MOIS D'APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Requête à Monsieur le Président

du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

Le soussigné, Monsieur Christopher KAY, agissant en qualité de Président de la Société par actions simplifiée, au capital de 37.050 €, dont la raison sociale est **2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS**, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 483 500 708, à l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Que sa Société, dans le cadre d'encours bancaires à négocier, a demandé à bénéficier d'une procédure de désignation d'un Mandataire ad hoc.

Que par Ordonnance du 7 Avril 2015, Maître CAVIGLIOLI a été reconduit dans ses fonctions de Mandataire ad hoc pour permettre les négociations, notamment des créances de la Banque ALLIED IRISH BANKS de droit Irlandais.

Qu'au cours des premières réunions, il a été décidé de confier au Cabinet PWC la charge de rédiger un audit qui vient d'être déposé ce jour et duquel il

ressort que les comptes de la Société sont sincères, mais l'instruction de ce dossier a demandé une mobilisation toute particulière et ne permet pas à la Société de tenir son Assemblée Générale et de présenter ses comptes dans les délais requis.

La Société 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS qui exploite un hôtel à l'enseigne RADISSON qu'il dirige a, conformément ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2014.

Elle devrait donc, en application de l'article L 223-31 du Code de Commerce, faire approuver à ses associés les comptes annuels dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés exposées ci-dessus, et liées à la gestion de crise dans les négociations avec ses banques, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'associé unique dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de quatre mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2014.

Fait à TOULOUSE

Le 12 Juin 2015.


Le gérant

